

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Février

Le nouveau ministère Italien

La retraite de M. Crispi est enfin définitive. Le nouveau ministère est constitué, comme on sait, sous la présidence de M. di Rudini, ministre des affaires étrangères.

Il a dû en coûter au roi Humbert de se séparer du signor Crispi. Ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, qu'il soit fortement attaché à la personne de l'ex-ministre sicilien, dont le caractère autoritaire n'avait rien d'aimable ni d'attrayant, au contraire; mais le fils de Victor-Emmanuel, plus soucieux de son repos que de se mêler aux tracés de la politique militante, trouvait en M. Crispi tout ce qu'il fallait pour laisser flotter les rênes sur le cou de l'attelage gouvernemental.

Aussi, l'ancien ami de Mazzini, profitant habilement de ces dispositions d'esprit de son souverain, avait-il réduit à peu près à néant la somme des préoccupations royales. On peut dire que si Humbert 1^{er} régnait, il ne gouvernait pas. C'était la main vigoureuse du premier ministre qui conduisait le char de l'Etat souvent embourbé dans les conflits parlementaires et la crise économique et ouvrière.

A tort ou à raison, on considérait M. Crispi comme le principal soutien de la triple alliance, depuis la retraite de M. de Bismarck. La vérité est que, même pour le ministre italien, la triple alliance paraissait plus qu'ébranlée. Sans doute, il la soutenait, il prenait sa défense en toutes circonstances, il désirait son maintien et faisait tout ce qu'il pouvait pour la prolonger, mais il n'ignorait pas qu'elle était condamnée.

Aujourd'hui qu'il disparaît de la scène politique après M. de Bismarck; aujourd'hui que ces deux principaux soutiens de la triple alliance ne sont plus là pour étayer cette œuvre que le grand chancelier Allemand avait imaginée et combinée con-

tre la France, sous le prétexte menteur de maintenir la paix européenne, que va-t-elle devenir?

Il n'est pas douteux que la chute de M. Crispi est considérée comme une délivrance par l'immense majorité de la nation italienne.

Il n'est pas douteux non plus que l'immixtion de l'Italie dans la triple alliance est vue d'un mauvais œil par bon nombre de patriotes italiens et de libéraux qui ont conservé le souvenir du passé et le culte des traditions politiques de leur patrie. On peut donc affirmer que l'attachement aveugle et entêté de M. Crispi à la triple alliance a été l'une des causes qui ont amené sa chute.

On dit, il est vrai, que M. di Rudini ne lui est pas hostile. C'est possible. Mais le nouveau président du conseil italien n'a pas les mêmes motifs de la maintenir que son prédécesseur. Il est même probable que le jour où il aura acquis la certitude que la majorité du peuple italien la repousse, il ne se fera pas scrupule de rompre les liens qui ont placé la Péninsule, malgré elle, sous le joug humiliant de l'Allemagne. Si dure que puisse paraître cette expression, elle est parfaitement exacte. Il n'est personne, en effet, qui ne reconnaisse que M. Crispi a fait jouer à son pays et à son roi le rôle de vassal, vis-à-vis de l'empire allemand.

Il y a fort à parier que M. di Rudini et ses collègues du nouveau cabinet trouveront que ce rôle peu honorable n'a que trop duré. Il se pourrait donc bien que le changement de ministère qui vient d'avoir lieu à Rome fût pour la triple alliance le commencement d'une série noire, d'autant plus que l'Autriche semble aussi décidée à se dégarer des liens qui l'attachent à l'Allemagne pour se rapprocher de la Russie. Le cabinet présidé par M. Taaffe après avoir dissous le Rischsrath est en train de se dissoudre lui-même. Une des personnalités marquantes qui le composaient, M. Dunajewski, ministre des finances, a donné sa démission à l'empereur qui l'a acceptée.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que la triple alliance soit condamnée à disparaître à brève échéance. Non. Elle ira se disloquant insensiblement; les liens qui unissent les trois nations qui la composent se relâcheront par degré jusqu'au jour où chacun, se considérant comme dégagé à l'égard des autres contractants, reprendra sa liberté d'action.

Ce travail de dissolution ou de dislocation s'opérera d'autant plus facilement et plus rapidement que la triple alliance n'a plus pour la défendre et veiller à sa conservation ces deux gardiens fidèles qui s'appellent Bismarck et Crispi.

* *

INFORMATIONS

Le ministre de l'intérieur prépare en ce moment un projet de loi ayant pour objet la réorganisation des conseils de préfecture.

D'après ce projet, la présidence des conseils de préfecture sera désormais enlevée aux préfets pour être confiée à un conseiller.

Chaque conseil, sauf celui du département de la Seine, sera composé d'un président, de deux conseillers titulaires et de deux conseillers adjoints.

Les conseillers adjoints auront des attributions analogues à celles des juges suppléants des tribunaux de première instance. Ils seront choisis parmi les licenciés âgés d'au moins 25 ans, les notaires ou les avoués, ou parmi les personnes ayant déjà rempli des fonctions administratives. Ils n'auront aucun traitement et pourront être titularisés au bout de deux ans.

Les quatrièmes conseillers seront supprimés.

Les trois classes de conseillers correspondront, comme par le passé, aux classes des préfectures.

Il est inexact que M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, ait donné sa démission, comme le bruit en a couru.

Ce qui a pu donner créance à cette nouvelle, c'est que M. Tirman n'ayant pu établir, dans les formes demandées par le cabinet, le budget spécial de l'Algérie, a désiré conférer avec le gouvernement. Le gouverneur général quittera Alger samedi, et ce n'est qu'après les conférences qu'il aura avec les ministres qu'on sera fixé sur la question de sa démission.

Le gouvernement belge vient de dénoncer à partir du 1^{er} février 1892, la convention franco-belge de navigation, ainsi que la convention pour la garantie de la propriété littéraire et artistique et des marques, modèles et dessins de fabriques.

Il ressort de la note remise au gouvernement français par le gouvernement belge, que celui-ci est disposé à entrer en négociation pour de nouveaux arrangements qui porteraient sur l'ensemble des relations économiques entre les deux pays.

On dément le bruit de la retraite du prince de Hohenlohe, que le prince de Reuss remplacerait, avait-on dit, comme statthalter d'Alsace.

Les négociations pour le règlement de la question de Terre-Neuve ont commencé tout dernièrement entre les gouvernements français et anglais, mais on a reconnu qu'une solution complète de la question était impossible avant la campagne de pêche.

L'empereur d'Allemagne a longuement conféré mardi avec le général de Caprivi et le ministre de la justice. Comme ce dernier a reçu plusieurs fois, ces derniers jours, M. de Tessen-dorf, procureur général du tribunal suprême de l'empire, qui a requis autrefois à Berlin contre le comte d'Arnim, les bruits les plus extraordinaires ont circulé; on disait que des mesures seraient prises à bref délai contre M. de Bismarck. Cependant des personnes bien renseignées disent qu'il s'agit simplement d'ouvrir des poursuites contre les *Nouvelles de Hambourg* et la *Gazette universelle de Munich*, dont les attaques contre la politique de l'empereur et du chancelier actuel sont inspirées par M. de Bismarck.

Ces journaux bismarckiens, contre lesquels le chancelier a conseillé à l'empereur des poursuites, seront attaqués pour crime contre la sûreté de l'Etat, dont ils discréditent systématiquement l'autorité.

L'opinion est que le mois ne se passera pas sans amener un éclat public entre l'empereur et le prince de Bismarck. On dit que l'ex-chancelier cherche cet éclat.

La statue de Marat

Le *XIX^e Siècle* dit qu'à la suite de l'interpellation Fresneau, la statue de Marat a été enlevée du parc de Montsouris par ordre de la préfecture de la Seine.

Cette mesure occasionnerait des incidents au conseil municipal de Paris.

Le Pape et Mgr Freppel

Le *Figaro* assure que le Saint-Père a reçu vendredi Mgr Freppel et lui a tenu le même langage qu'au cardinal Lavigèrie.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 11

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

V

LE PREMIER COUP D'ÉPÉRIER

Mais l'embarras était de mettre le brochet dans la boutique (autre nom de l'étui).

Il est vrai que le brochet se laisse facilement dompter lorsqu'il n'a pu briser ses liens aux premiers coups; toutefois, il est prudent de se méfier de ses bonds.

Jean-Pierre attacha provisoirement son bateau à bord, puis il mit l'épérier sur l'ouverture de la boutique et, l'ouvrant par dessous, il laissa tomber l'animal dans son élément... mais prisonnier.

Le pêche fut ordinaire cependant, à l'exception de cette pièce importante.

Rentré de bonne heure à la maison, Jean-Pierre pria sa mère de faire un bout de toilette; lui-même mit une blouse propre, et il courut chercher son brochet.

La mère Marie ne fit pas une objection.

Elle avait compris.

Comme neuf heures du matin sonnaient, la

mère et l'enfant, portant un grand panier couvert d'un serviette blanche, se présentait à la porte de la petite maison du quai de la Pêcherie, habitée par le fermier de la pêche.

M. Durand, entouré de tous ses permissionnaires et de son garde, faisait l'ouverture de la saison en buvant le vin blanc traditionnel. C'était un petit vin qu'il récoltait lui-même, sur la côte de Saintry, vin renommé dans le pays comme celui de Beaune en Bourgogne. Mme Durand et Mlle Jenny, étaient ce jour-là à table aux côtés de M. Durand.

— Ah! ah! fit le fermier, te voilà, garçon, vous aussi la mère, ajouta-t-il en apercevant Mme Marie; il me semble que vous étiez de bonne heure sur l'eau ce matin; je dis cela à cause de votre âge.

— Vous êtes bien bon, monsieur Durand, dit la vieille, je me croyais rajeunie, voyez-vous... c'est si frais et si beau, la rivière, par ce temps de printemps; mais ce n'était pas pour cela que j'allais avec le petit: c'est que voyez-vous il jetait son premier coup d'épérier, vous savez... celui pour lequel, il y a un an, vous lui avez souhaité une bonne chance.

— Oui, je me souviens, dit la petite Jenny, regardant Jean-Pierre qu'elle reconnaissait à peine.

Il était si grand maintenant!

— C'est juste, dit le fermier, eh bien?

— Eh bien! monsieur, nous venons vous l'apporter, ce premier coup, et vous prier de nous le laisser offrir à Mlle Jenny.

— Oh! j'accepte, dit l'enfant gâtée.

Alors elle courut à Jean-Pierre, qui mit le pa-

nier sur la table et, enlevant la serviette, laissa voir le monstrueux brochet.

Il pesait quatorze livres et demie.

— Tonnerre! s'écria M. Durand, tu es le coq du jour, petit.

Jean-Pierre était cramoisi de plaisir.

Et la mère Marie donc.

— Mme Durand se leva et approcha deux chaises.

— Mère Marie, dit-elle en forçant le marchand de prendre place à table, j'accepte votre cadeau, mais c'est à la condition que vous viendrez en manger votre part, avec votre fils, bien entendu.

La mère balbutia une excuse, qui se trouva être une acceptation.

— Camarade, dit le fermier à Jean-Pierre, je t'ai vu à l'œuvre ce matin je sais ce que tu peux faire. Si tu continues à pêcher comme cela, mes permissionnaires qui sont là, — quoique braves gens, pourraient se fâcher, car ça touche leur intérêt.

Jean-Pierre écoutait immobile. Il comprenait.

— Tu ne peux donc continuer à pêcher sans payer, et tu n'as pas l'âge, mais ne crains rien, j'ai trouvé un biais.

La mère Marie respira, car elle n'était pas moins émue que son enfant.

Veux-tu être mon écartilleux?

C'est le nom du garçon pêcheur.

Durand n'attendit pas de réponse.

— Je te donne vingt francs par mois et la table et la mère Marie vendra notre poisson. Ça va-t-il?

— Monsieur, dit la mère Marie faut que je vous

embrasse, sans ça, voyez-vous, j'étoufferais.

— Parbleu! la mère, embrassez-moi... quand il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir.

Et la mère Marie embrassa M. Durand.

Entre braves gens les contrats se signent de cette manière.

A partir de ce jour, Jean-Pierre fit partie de la maison du fermier.

Ici se termine l'étape de l'enfance de Jean-Pierre: sa vie de jeune homme va commencer.

VI

LA BELLE MARINIÈRE

Cinq années se sont écoulées depuis le jour bienheureux où notre héros était entré au service de M. Durand.

Il était devenu ce qu'il promettait d'être un grand, fort et beau garçon.

C'était plus le petit épérier à douze cents qu'il jetait maintenant, c'était un à seize cents garni de vingt cinq livres de plomb, où le gil clair de six cents mailles.

Les vieux, en le voyant sur la pointe du bateau s'arrêtaient malgré eux pour regarder le coup, et ils applaudissaient à la force et à l'adresse du petit gas, terme d'amitié qu'ils lui avaient donné au début.

M. Durand ne se fatiguait plus à traîner le gif ou la ferme, il menait le bateau.

C'était Jean-Pierre qui faisait tout.

Non, depuis cinq ans, il n'avait pas couché une nuit entière dans son lit, la chaleur ou le froid le trouvaient toujours le premier sur l'eau. La bise glaciale lui cinglait la figure sans entamer ses belles coul-urs, et les plus chauds rayons du so-

Le retour des 75 millions

Aujourd'hui, la Banque d'Angleterre devra rendre à la Banque de France la somme de 75 millions prêtée lors de la fameuse crise Bahring.

Ce prêt a été consenti le 14 novembre 1890, pour une période de trois mois, à 3 0/0 d'intérêt l'an, avec faculté pour la Banque de France de proroger le prêt pour trois mois encore.

La Banque de France a fait savoir à la Banque d'Angleterre qu'elle désirerait ne pas user de cette faculté.

Les 75 millions rentreront donc ici aujourd'hui grossis de 562,500 francs, produit de l'intérêt.

50 0/0 de revenu

Un de nos lecteurs vient de nous apporter une brochure répandue à profusion par une certaine « Caisse syndicale de l'Union », 52, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Cette brochure promet aux gogos qui apporteront leur argent à l'Union syndicale un « revenu fixe de 30 0/0 l'an payable mensuellement, capital représenté par des obligations du Crédit foncier », ou bien encore « 50 0/0 de revenu, sans spéculation et sans aucuns risques ».

C'est exactement le procédé dont se servait le banquier du clergé Macé, parti hier pour Monaco laissant un déficit de plus de 20 millions.

C'est également le procédé dont se servaient Brodet, actuellement à Mazas, l'inoubliable Mary-Raynaud, etc., etc.

A la brochure est jointe une feuille de papier imprimé sur laquelle on lit en très gros caractères :

RÉFÉRENCES

- MM. A. Maréchal, député de la Dordogne, 21, rue de Balzac, Paris.
- Le colonel (de gendarmerie) Ellie ex-commandant militaire de la Chambre des députés, 32, avenue Rapp, Paris;
- J. de Francisco Martin, attaché d'ambassade, 6, rue de la Pépinière, Paris;
- W. Gastaldi, associé d'agent de change, 33, Faubourg-Poissonnière, Paris;
- G. Lenoir, rédacteur au ministère de la justice, 1, rue de Puteaux, Paris;
- J. Menu, chef d'escadron, commandant la gendarmerie de la Nièvre, Nevers.

Un législateur, un officier supérieur, un diplomate, un financier, un employé du ministère de la justice, deux gendarmes, voilà certes des références qui ne laissent rien à désirer.

Mais il est un point sur lequel nous demandons à être édifiés dit le XIX^e Siècle : ces messieurs du Parlement, du ministère de la justice et de la gendarmerie savent-ils que leur nom sert d'appât pour attirer les gogos ?

S'ils le savaient, ils se rendraient les complices d'une escroquerie.

Et maintenant qu'ils vont le savoir, une protestation nette et catégorique de leur part s'impose.

M. Maréchal, député, écrit au XIX^e Siècle qu'il n'a nullement autorisé les directeurs de cette entreprise financière, dont je ne connais pas les opérations, à donner mon nom, soit pour renseignements, soit pour recommandations.

Epilogue de l'affaire Fouroux

Les dames Audibert, de Jonquières et Laure, condamnées à dix-huit mois, deux et trois ans de prison, le 9 janvier dernier, dans le procès Fouroux, ont été dirigées sur Nice, où elles subiront leurs peines.

Le fils de M^{me} Audibert, âgé de 12 ans, est à Vanves, aux environs de Paris avec son oncle.

leil ne parvenaient pas à bistrer le teint frais de la jeunesse dans toute sa séve.

Oh ! oui plus d'une fille le lognait en dessous lorsqu'il sortait le dimanche tenant sous son bras celui de la mère Marie.

Mais Jean-Pierre ne paraissait avoir de culte que pour la rivière et pour sa mère adoptive.

Ceux ou celles qui croyaient cela, ne l'avaient jamais vu, lorsqu'à la table de son patron il regardait la reine de la maison.

Lorsque M^{lle} Jenny parlait, Jean-Pierre buvait les paroles de la belle jeune fille.

Jenny était plus qu'un culte pour le jeune homme, c'était tous les cultes réunis.

Du jour où elle avait intercedé pour lui près du fermier, Jean-Pierre s'était juré qu'il mourrait pour elle quand bon ferait plaisir à l'enfant mutine et volontaire.

Les yeux de Jenny avaient éclairé son âme d'une lueur inconnue et divine. Quand elle souriait, le visage mâle du jeune homme s'illuminait; lorsqu'elle désirait quelque chose, c'était fait immédiatement.

Elle aurait demandé l'impossible que Jean-Pierre l'aurait fait quand même.

Cet amour du jeune homme tenait de l'adoration envers Dieu, du sentiment filial et du dévouement irrésistible du chien.

Eh bien ! chose étrange, personne, excepté Jenny, ne s'était aperçu de cet amour profond.

La femme aimée ne se trompe jamais sur les sentiments dont elle est l'inspiratrice et l'objet. Jenny devait se tromper moins qu'une autre, car elle avait un penchant à la coquette.

Les enfants de la dame de Jonquières, un garçon de dix ans et une fillette de 12 ans, habitent Cherbourg avec leur père.

M. Fouroux quittera la prison de Draguignan et sera dirigé sur une maison de réclusion avant la fin de la semaine.

Le traitement de la tuberculose

Le Docteur Koch vient de donner officiellement le nom de « tuberculine » à sa lymphé. Tous les flacons qui sortent du laboratoire dirigé par le docteur Libbertz portent ce nom inscrit sur leurs étiquettes.

La lymphé de Koch est tombée depuis quelques temps, en Allemagne, dans un discrédit tel que l'empereur, le chancelier, le conseil fédéral et le Reichstag viennent de recevoir une pétition demandant que l'usage de ce spécifique soit officiellement interdit.

La pétition a été rédigée par M. Viereck, ancien député socialiste au Reichstag.

Toujours la phthisie :

Voici maintenant que d'après les recherches du docteur Pradère de Moyne, la phthisie serait guérie ainsi que toutes les maladies des voies respiratoires, maux de gorge et bronchites, sans injection ni douleur d'aucune sorte, par la simple application dans la bouche, sous la voûte du palais, d'un inhalateur très léger en or ou en vermeil renfermant certaines pastilles antiseptiques.

Cet appareil minuscule, qui n'empêche ni de parler ni de sortir, doit rester dans la bouche constamment et ne s'enlève que pour manger. Au bout de quelques semaines, toutes les plaies intérieures des bronches et des poumons sont, paraît-il, cicatrisées. La toux cesse, les expectorations disparaissent, le malade recouvre le sommeil et l'appétit.

C'est dans les hôpitaux Cochin et Bichat, sous la surveillance des professeurs Dujardin-Beaumetz et Uchar que le docteur Pradère vient de faire ces jours-ci des expériences. Un certain nombre de phthisiques au deuxième et au troisième degré ont retiré les meilleurs effets de son traitement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A NOS ÉDILES

Nous n'ignorons pas que vous avez souci des intérêts de la Ville. Vous élargissez, vous ouvrez même des rues, vous bâtissez des écoles, c'est très bien ; mais, (on ne pense pas à tout), vous paraissez oublier que Cahors n'a pas ce que possèdent beaucoup de Villes moins importantes : un Marché couvert.

N'était-ce pas pitié de voir les pauvres marchandes de légumes exposées, tout cet hiver, à la température sibérienne que nous avons subie ? Et nos ménagères n'étaient-elles pas obligées de s'arrêter longtemps devant ces étalages en plein air, grelottant de froid. Vraiment, c'est inhumain et nous ne doutons pas que la Municipalité de Cahors ne s'apitoie enfin sur cette situation et ne prenne les mesures nécessaires pour y mettre fin.

N'était-ce pas pitié de voir les pauvres marchandes de légumes exposées, tout cet hiver, à la température sibérienne que nous avons subie ? Et nos ménagères n'étaient-elles pas obligées de s'arrêter longtemps devant ces étalages en plein air, grelottant de froid. Vraiment, c'est inhumain et nous ne doutons pas que la Municipalité de Cahors ne s'apitoie enfin sur cette situation et ne prenne les mesures nécessaires pour y mettre fin.

N'était-ce pas pitié de voir les pauvres marchandes de légumes exposées, tout cet hiver, à la température sibérienne que nous avons subie ? Et nos ménagères n'étaient-elles pas obligées de s'arrêter longtemps devant ces étalages en plein air, grelottant de froid. Vraiment, c'est inhumain et nous ne doutons pas que la Municipalité de Cahors ne s'apitoie enfin sur cette situation et ne prenne les mesures nécessaires pour y mettre fin.

Chérie de sa mère, adorée par son père, qui n'en revenait pas d'avoir fait une si belle fille, adulée par tout le monde, qui lui répétait à chaque instant : « Vous êtes la plus jolie de la ville ! » on conçoit que Jenny aimait à être courtisée, croyant de bonne foi que tous ces compliments lui étaient obligatoirement dus.

Après tout, Jean-Pierre était un des plus beaux garçons du pays et, certes, les deux jeunes gens auraient fait un superbe couple.

C'est ce que la mère Marie se disait tout bas, car la bonne femme lisait plus facilement que les autres dans le cœur de son cher enfant.

Elle avait plus de soixante-dix ans, la mère, et elle songeait au jour où elle se reposerait heureuse, en voyant Jean-Pierre établi.

C'était un rêve réalisable, car M. Durand n'avait pas une fortune bien grosse et Jean-Pierre était un ouvrier hors ligne, bien apte à le remplacer.

Mais les enfants étaient encore si jeunes, qu'en vérité on ne pouvait songer sérieusement à une union.

Eux-mêmes n'y avaient pas pensé. Jenny recevait l'hommage indirect de l'amour de Jean-Pierre avec un plaisir marqué, mais sans toutefois l'encourager.

Le jeune homme avait beaucoup soupigné, mais n'avait jamais obtenu que le privilège de se dévouer aux caprices de la jeune fille.

Il n'en demandait pas plus. Cependant la beauté de Jenny s'accroissait et on ne l'appelait déjà plus que la belle Marinrière.

Cela chiffonnait le jeune pêcheur, qui devenait

L'occasion nous semble extrêmement favorable

Les travaux en cours d'exécution dans la rue de la Préfecture, obligent à démolir un certain nombre de maisons qui touchent à la rue du Portail-Alban et à la place des Petites-Boucheries. A la place occupée par ce pâté de maisons, ne pourrait-on pas construire le marché couvert ? Les sous-sols de ces immeubles pourraient d'ailleurs être utilisés, ce qui réduirait considérablement les dépenses. Nous ne voyons pas quelle objection sérieuse on pourrait faire contre le choix de cette place pour l'installation d'un marché couvert. Il n'en est pas de plus centrale et dont l'accès soit plus facile, grâce aux quatre ou cinq grandes rues qui y aboutissent.

Allons, Messieurs les Conseillers municipaux, un bon mouvement : mettez cette question sur le tapis et résolvez-la sans retard.

Vous pourrez vous vanter cette fois d'avoir fait œuvre utile.

X***

Fêtes de Charité

FÊTE MILITAIRE

Voici le programme de la fête militaire qui sera donnée demain dimanche, 15 février, à 1 h. 1/2 aux allées Fénélon :

- I — 1^{re} course de vélocipèdes organisée par le Véloce-Sport cadurcien ;
- II — Exercices de boxe (mouvements d'ensemble et assauts) ;
- III — Séance d'escrime (Première partie.)

1^o Salut d'ensemble par les prévôts du 7^e de ligne ;

2^o Ensemble de 3 jeux par MM. Clary, Herwing, Troussel, Cellier, Murat et Feyt, de la Société des Sauveteurs du Lot ;

3^o Ensemble de 4 jeux de prévôts du 7^e de ligne ;

4^o Assaut entre M. Dozière, sergent maître d'escrime au 7^e de ligne, et M. Desnoyer, sergent maître d'escrime au 11^e de ligne (Montauban) ;

5^o Assaut entre M. Giraud, ex-adjutant maître d'escrime au 7^e de ligne, et M. Bolle, adjudant maître d'escrime au 17^e escadron du train (Montauban) ;

6^o Assaut entre M. Dozière, sergent maître d'escrime au 7^e de ligne et M. Comte, adjudant, maître d'escrime au 10^e dragons (Montauban) ;

IV — 2^e course de vélocipèdes. (Véloce-sport cadurcien) ;

V — Exercices de bâton (mouvements d'ensemble et assaut).

VI — Séance d'escrime. (Deuxième partie.)

1^o Ensemble de deux jeux par MM. Panouze, Séguy, Syrven et Lalende de la Société des Sauveteurs du Lot ;

2^o Assaut entre M. Nayrac, sergent-major au 7^e de ligne, et M. Durand Autier, sergent au 7^e de ligne ;

3^o Ensemble de 4 jeux de prévôts du 7^e de ligne ;

4^o Assaut entre M. Malique, ex-prévôt du génie et M. Théveneau, ex-prévôt d'infanterie ;

jaloux de jour en jour.

En somme, les deux enfants, se voyant chaque jour depuis six ans, coquetaient et caquetaient, comme deux oiseaux, gazouillant de tout, excepté de ce qui leur tenait le plus au cœur.

Ils auraient pu vivre ainsi dix ans sans être beaucoup plus avancés, lorsqu'un événement vint précipiter l'éclosion de l'œuf dans lequel germait l'amour de Jean-Pierre.

Tout près de Corbeil, il y a un gros bourg nommé Essonnes. La prairie Saint-Jean sépare les deux localités. Depuis l'époque où se passe cette histoire, cette prairie a été divisée par lots et bâtie en partie. On peut dire, maintenant, que Corbeil et Essonnes ne font plus qu'un.

On était au mois d'août, à la fête patronale d'Essonnes.

Le meunier, un ami de M. Durand, invita toute la famille de ce dernier à dîner pour ce jour-là, sans excepter Jean-Pierre.

On fit toilette, et le jeune homme eut le suprême honneur de conduire à son bras, dans toute la traversée de Corbeil et des grandes-Bordes, la belle marinrière.

C'était à faire crever de dépit tous les garçons de la ville et de la campagne aussi.

Le dîner fut copieux et gai. Vers neuf heures du soir, le meunier proposa un tour à la fête, et de la fête on alla au bal.

Notre héros eut le frisson en entrant sous la tente où sautait une foule de jeunes filles, toutes en blanc, avec des ceintures rouges ou bleues.

On le comprendra aisément, car Jean-Pierre entra au bal pour la première fois.

Jenny vit son embarras.

5^o Assaut entre M. Comte, adjudant maître d'escrime au 10^e dragons, et M. Desnoyer, sergent maître d'escrime au 11^e de ligne ;

6^o Assaut entre M. Dozière, sergent maître d'escrime au 7^e de ligne, et M. Bolle adjudant maître d'escrime au 17^e escadron du train.

VII — 3^e course de vélocipèdes. (Véloce-sport cadurcien) ;

VIII — Exercices de gymnastique. (Barre fixe, barres parallèles, agrès du portique) ;

La musique du 7^e de ligne se fera entendre pendant les divers exercices.

Prix des places : Premières 1 fr., Secondes 0 fr. 25 centimes.

Vente des Tickets

La vente des tickets d'entrée à la fête militaire, se fera depuis 9 heures du matin au bureau de location du théâtre et sur la terrasse du café Donat.

Ils ne seront pas délivrés aux portes d'entrée.

PROGRAMME DU CONCERT

PREMIÈRE PARTIE

Ecole française

- 1^o Les Paysans, chœur (Saintis), par l'Orphéon,
- 2^o Ballade de Roland à Roncevaux (Mermet), par M^{lle} Delcroix.
- 3^o Trio de guitares, par les Trois Cigales du Midi.
- 4^o Valse de Roméo et Juliette (Gounod), par M^{me} Marie Vachot.
- 5^o Les gros mots, chansonnette comique, (Naudaud), par M. Macabiau.
- 6^o Duo d'Hamlet (Ambrose Thomas), par M^{lle} Thuringer et M. Guillemot.
- 7^o Scherzo, de Chopin (piano) M. J.-B.
- 8^o Duo de Mireille (Gounod), par M^{me} Marie Vachot et M. Bru.
- 9^o Le Désert, ode symphonique (Félicien David), par la musique du 7^e de ligne, sous la direction de M. Kelsen.
- 1^o Rêverie du soir ; 2^o Fantasia arabe ; 3^o Danse des almées ; 4^o La Caravane.

DEUXIÈME PARTIE

Ecole Italienne

- 1^o La Traviata, fantaisie (Verdi), par la musique du 7^e, solo, par M. Louis, sous-chef.
- 2^o Grand air des Brigands (Verdi), par M. Guillemot.
- 3^o Si vous m'aimez (Rupez), par Mlle Delcroix.
- 4^o Trio de guitares, par les Trois Cigales du Midi.
- 5^o Quatuor de Rigoletto (Verdi), par Mlle Thuringer, Mlle Delcroix, M. Guillemot et M. Bru.
- 6^o Le Ténor léger, chansonnette comique, par M. Macabiau.
- 7^o Air de la Favorite (Donizetti), par M. Bru.
- 8^o Hymne, à Ste-Cécile, chœur, par l'Orphéon.

TROISIÈME PARTIE

Ecole moderne

- 1^o Une Journée à Vienne, ouverture (Suppé), par la musique du 7^e de ligne, solo, par M. Louis, sous-chef.
- 2^o Air de Chimène, du Cid (Massenet), par Mlle Delcroix.
- 3^o Trio de guitares, par les Trois Cigales du Midi.
- 4^o Duo de Don Juan (Mozart), par Mlle Thuringer et M. Guillemot.

— Je parie, dit-elle, que vous n'avez jamais dansé ? M. Constant.

— Je l'avoue, répondit le jeune homme.

— Eh bien, j'en sais juste autant que vous, dit en riant la jeune fille; mais ça ne fait rien, nous ferons comme les autres et nous y arriverons tout de même.

— Vous consentez à danser avec moi ? — La première danse encore... A qui la donnerais-je donc ? si ce n'est à vous !

Elle dit cela si gentiment...

Jean-Pierre était en paradis...

Ah ! oui, qu'il danserait, quand il aurait dû écraser tous les pieds sensibles des autres danseuses il ne refoulerait pas !

La contre-danse vint à se terminer, et aussitôt un petit bossu, qui avait l'emploi de placer les contre-marques, cria d'une voix digne d'un plus grand corps :

— En place ! messieurs les danseurs, ou commencement.

Jean-Pierre, plus ému que le jour de son brochet fameux, tendit la main à Jenny, qui avança sa petite main gantée et tous deux prirent place en face du meunier, qui leur faisait vis-à-vis avec M^{me} Durand.

L'orchestre préluda sur un accord, puis se tut recommença sur un autre et fut quelque temps à s'accorder.

Le piston vida son instrument, le violon resserait une corde, la grosse caisse achevait un verre de bière.

(A suivre).

- 6° *La Valse Arabesque*, Th. Lack (piano), J.-B.
- 7° *Duo de Lakmé* (Léo Delibes), par Mme Marie Vachot et M. Dupuy.
- 8° Chansonnette comique, par M. Macabiau.
- 9° *La Source*, Blumenthal (piano), par J.-B.
- 10° *Fragment de Marie Magdeleine* (Massenet), par Mlle Thuringer.
- 11° *Hymne à Eros* (Aug. Holmès), Mlle Thuringer.
- 12° *Romance d'amour* (Richard Wagner), Mme Marie Vachot.
- 13° *La Berceuse de Jocelyn* (Godard), Mme Marie Vachot.
- 14° *Romance du Roi d'Ys* (Lalo), par M. Bru.
- 15° *Marche hongroise* (Berlioz), musique du 7° de ligne.

Alliance française

Le Comité de l'Alliance française s'est réuni jeudi soir, pour constituer son bureau.

Ont été nommés :

Président : M. Garrigues, proviseur du Lycée.
Vice-président : M. Parazines, adjoint au maire.

Trésorier : M. Périès, conseiller municipal.
Secrétaire : M. Valès, professeur d'histoire au Lycée.

Secrétaire-adjoint : M. Iragues, maître-répétiteur au Lycée.

Mouvement dans l'enseignement

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, en date du 12 février courant, ont été nommés :

Mlle Contios, Berthe, stagiaire à Figeac, stagiaire à Promilhanes.

Mlle Estrabal, Gabrielle, stagiaire à Figeac, stagiaire à Souillac.

Mlle Dalet, Joséphine, stagiaire à Promilhanes, stagiaire à Figeac.

Mlle Jouglu, Marie, stagiaire à Souillac, stagiaire à Figeac.

Nous lisons dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* :

Cathédrale

La station quadragésimale sera prêchée à la Cathédrale par le R. P. Giniès, dominicain, prieur de la Maison de Toulouse.

Nominations ecclésiastiques

M. Bourthoumieux, curé de Caix, est nommé curé de Parnac.

M. Cayrol, curé de Fages, est transféré à Caix.

M. Lacaze, curé de Planioles, remplace, à Lherm, M. Caminade, qui a obtenu de Monseigneur la permission de se retirer, à cause de ses infirmités.

Concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, le jeudi et le 17 avril 1891, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir, après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années de participation, en qualité de receveur de bureau simple, de commis auxiliaire ou d'aide, au travail d'un bureau de poste et télégraphe, et les anciens militaires comptant trois années au moins de présence sous les drapeaux. Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'administration ou dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats étrangers à l'administration devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et télégraphes de leur département, chargés de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 14 mars 1891.

Une bonne mesure

Une décision récente de M. le ministre des finances porte que, à l'avenir, les commis-voyageurs étrangers représentant en France des maisons de commerce étrangères seront tenus d'acquiescer, au moment même où ils pénétreront sur le territoire français, les droits de patente dont ils seront passibles.

Une délégation de l'institut

On a annoncé l'arrivée de M. G. Perrot, membre de l'institut, à Toulouse; on attend aujourd'hui samedi son collègue, M. de Lasteyrie.

Le voyage de ces messieurs se rattache aux découvertes archéologiques faites ces temps derniers à Martres-Tholosanes, par M. Lebègue, professeur à la Faculté des lettres, chargé par M. le ministre de l'instruction publique de continuer les fouilles archéologiques précédemment entreprises dans cette région.

M. Perrot est l'auteur d'un très bel ouvrage : *L'Histoire de l'art dans l'antiquité*, actuellement publié chez Hachette.

Les vignobles alsaciens anéantis par le froid

Les viticulteurs alsaciens sont dans la désolation. Les derniers grands froids que nous venons de traverser ont, en effet, fortement compromis la prochaine récolte. Les vieux ceps ont principalement souffert de la gelée. Ce n'est que main-

tenant que l'on se rend exactement compte des dommages irréparables causés par cet hiver rigoureux.

Dans certains districts, pas un pied de vigne n'a résisté aux atteintes de la gelée. Parmi les meilleurs crus qui ont énormément souffert, il convient de citer les vignobles de Riequwihr et de Ribeauvillé.

On a très peu d'espoir de récolter quelque chose cette année; c'est une perte considérable pour les viticulteurs alsaciens.

Tribunal de simple police

Dans son audience du 13 février, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les condamnations suivantes :

- 5 pour infraction à la police du roulage. Défaute de lanterne allumée et défaut de plaque.
- 1 pour avoir négligé de faire ramoner sa cheminée, ce qui a failli causer un incendie.
- 2 pour avoir fait des réparations et planté des bornes sur la voie publique sans autorisation.
- 2 pour avoir conduit des chevaux attelés dans les rues de la ville à une allure trop rapide.
- 2 pour tapage nocturne.
- 7 pour ivresse.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 12 février

Le tribunal prononce plusieurs condamnations à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

La nommée Moulderou Jeanne, épouse Bousquet, ménagère à Labenque, est condamnée à 8 jours d'emprisonnement pour vol.

6 jours d'emprisonnement sont infligés au sieur Bourgade Antoine, propriétaire à St-Martin-Labouval, pour rébellion et outrages aux agents et contravention à la police du roulage.

Delpuch Victor, propriétaire à Franconlès, est condamné à 11 fr. d'amende et 25 fr. de dommages, pour délit de dépaissance.

Castelnau

Mme Maria Gardes, sage-femme à Castelnau, est chargée du service des vaccinations dans le canton de Castelnau, en remplacement de M. le docteur Thailhade, nommé juge de paix.

Gramat

MM. Calmette et Fabre, vétérinaires à Gramat, sont nommés vétérinaires sanitaires, le premier pour le canton de Gramat, et le second pour le canton de Livernon.

Puy-l'Évêque

Deux courageux citoyens, que le sieur Nermord père et son fils! Le nombre de personnes sauvées par eux ne se compte plus. Nous voulons signaler un nouvel acte de courage que ces deux braves viennent d'accomplir :

Samedi dernier, vers sept heures du soir, M. Debertrand, régisseur du domaine du Cayrou, de Puy-l'Évêque, voulant se rendre à Grézels, se disposait à traverser le Lot sur un bateau. En poussant l'embarcation pour lui faire perdre terre il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau. Il se cramponna à la chaîne d'attache et se maintint à la surface pendant quelque temps, appelant : Au secours !

Les nommés Jean Nermord et son fils Louis, pêcheurs de Grézels, ayant entendu ses cris, se rendirent de suite avec leur bateau de ce côté-là, et, quoique perdant beaucoup de temps pour découvrir l'embarcation de M. Debertrand, car il faisait une nuit des plus obscures, ils furent assez heureux pour arriver à son secours et arracher M. Debertrand à une mort certaine.

Lacapelle-Cabanac

On nous écrit :

Monsieur Eugène Dulac, maire de Lacapelle-Cabanac, vient d'adresser sa démission à M. le préfet, pour raison d'âge.

M. Dulac administrait cette commune depuis 45 ans; il était âgé de 87 ans.

Nous espérons que le conseil municipal élira M. Joseph du Mas, avocat, docteur en droit.

Catus

La foire de Ste-Agathe, une des plus importantes de l'année, a été très belle, elle était abondamment pourvue d'animaux de toute sorte, notamment de bœufs et de bêtes à laine; les marchands étalagistes y étaient, comme toujours, en très grand nombre.

Bestiaux

Bœufs gras, 300 paires de 36 à 38 fr. la quintal; bœufs d'attelage, 800 paires de 300 fr. à 1,000 fr.; vaches, 100 paires de 200 à 500 fr.; moutons gras, 600 de 30 à 50 fr.; brebis, 1200 de 20 à 40 fr.; agneaux, 300 de 0,65 à 0,70 le kilo.; cochons gras, 60 de 45 à 51 fr. les 50 kilos.; petits cochons, 300 de 15 à 50 fr.; volailles diverses, 600 paires de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 les 500 grammes.

Denrées

Blé, 300 hect. de 18 à 19 fr. 50; maïs, 100 hect. de 11 à 11 fr. 50; pommes de terre, 150 hect. à 4 fr. l'hect.; avoine, 200 hect. à 11 fr.; truffes, 12 quintaux de 4 fr. 50 à 5 fr. les 500 grammes.

Lacapelle

La foire de Lacapelle a été assez belle, il s'est fait pas mal de transactions sur les bœufs d'attelage.

Les veaux se vendaient de 70 à 80 centimes le kilo.

Les porcs gras se sont presque tous vendus, prix moyen de 44 à 48 fr. les 50 kilos.

Les petits porceaux se vendaient beaucoup.

Le blé valait de 17 à 19 l'hectolitre; le maïs, de 11 à 12 fr.; l'avoine, de 10 à 11 fr. 50; le seigle, de 12 à 13 fr.

Pas d'accidents à signaler.

Duravel

La foire-concours a été belle et beaucoup de bœufs ont été vendus au cours des autres foires. Les décisions du jury chargé de décerner les primes ont été critiquées par le public.

Le proverbe qui dit que le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle, est toujours vrai. Cependant, ce jury était composé d'hommes compétents et impartiaux.

Mauroux

La foire a été assez belle; beaucoup de bœufs avaient été amenés. Le foiral était garni comme en plein printemps. Il y avait aussi beaucoup de marchands étrangers, car les foires de Mauroux étant les plus renommées de la région et les bœufs du pays, très rudes au travail, les marchands de Montauban, de Lafrançaise, de Montcuq, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne et du département y étaient nombreux. Malgré tout, les affaires n'étaient pas très animées et les prix plutôt en baisse que stationnaires.

Les moutons gras se vendaient à raison de 0,75 le kilo, poids vif; les autres moutons ou brebis aux cours ordinaires. Les porcs gras, en petit nombre et de basse qualité, de 49 à 53 fr. les 50 kilos, poids vif; les petits porcs, de 20 à 30 fr. pièce. La volaille, de 2 à 5 fr. la paire; les lapins, de 2 à 3 fr. Les œufs, 1 fr. la douzaine.

Mère et fils !

Le Combes-de-Punay (Doubs), le 18 juin 1890. — Je viens vous remercier du bon résultat que nous avons obtenu, ma mère et moi, par vos *Pilules Suisses*. Nous souffrions tous deux de maux d'estomac et de mauvaises digestions. Après avoir pris deux boîtes de vos *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 la boîte, nous avons éprouvé un soulagement inespéré; nous continuerons jusqu'à parfaite guérison.

(Sig. lég.) EUGÈNE GAUDEY.

THÉÂTRE DE CAHORS

Demain, dimanche, 15 février la troupe de M^{me} Harris donnera, sur notre scène, une représentation du

DÉPUTÉ LEVEAU

Comédie en 4 actes de M. Jules Lemaitre

M. Jules Lemaitre est un polygraphe de rare distinction, critique, poésie, nouvelles et romans il n'est pas un cercle de littérature qu'il n'ait tenté de mesurer. Sa forte culture de professeur de belles lettres l'appropriait à tous les exercices. Sa comédie du *Député Leveau* foisonne de traits brillants et de mots agréables, appliqués à la superficie des personnages. Elle abonde en allusions piquantes à des événements politiques récents et en plaisanteries coutumières sur l'insouciance des politiciens. Cette comédie nouvelle se distingue par de rares mérites, il est à souhaiter d'en entendre, à chaque soirée, d'une pareille tenue de forme, d'une semblable élégance de dessin.

C'est une vraie primeur pour nos habitués.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 7 au 14 février 1891

Naissances

Hugon Marcelle, rue Nationale, 17.
Chansarel Jeanne, rue Pélegrin, 10.
Arnaudès Lucie, rue des Boulevards, 10.

Mariages

Calméjane-Course Augustin, négociant, et Bousquet Marguerite, s. p.

Décès

Graulière Marie, 74 ans, rue Donzelle, 2.
Besse Joséphine, v^e Mialet, 77 ans, (Hospice).
Astruc Marie, v^e Vignals, 90 ans, rue Nationale.
Rigal Julie, ép. Terret, 41 ans, à Cavanès.
Argenbeau Victor, 16 ans, rue du Portail des Augustins, 12.
Massotte Adolphe, 57 ans, rue Ste-Claire.
Borie Jean, 78 ans, rue Nationale, 13.

Avessac (Loire-Inférieure), le 2 juillet 1890. — Je vous autorise à publier que votre *Baume Victor* m'a complètement guéri. Je ne pouvais plus marcher, ma jambe droite me faisait souffrir des douleurs atroces; après huit jours de frictions avec le *Baume Victor*, mon mal a disparu complètement. Je ne pourrai plus me passer de votre *Baume Victor*.
(Sig. lég.) JEAN GUÉMÉNÉ, propriétaire.

BULLETIN FINANCIER

du 13 février 1891

Le marché est excellent et paraît sortir un peu de sa torpeur, du moins sur certaines valeurs.

Ce réveil n'est pas encore bien accentué, mais enfin c'est quelque chose après les bourses si mornes auxquelles nous avons assisté depuis quelque temps.

Le 3 % s'avance à 98.75. Seul le nouveau paraît se fixer au cours de 95.33. On parle de la libération de ce titre. Ce serait de la hausse.

Fermeté des actions de nos grandes sociétés de crédit, le Foncier est à 1290. La Banque de Paris fait 837.50.

Le Lyonnais fait 830.

Le Crédit foncier immobilier est à 425.

Les fonds étrangers sont très bien tenus. L'Italien reprend à 94.15. On escompte la déclaration ministérielle de demain. L'Extérieure maintient le cours de 77.

En Banque, hausse suivant nos prévisions de l'Alpine 227.50. Le Laurium Grec est bien tenu à 447.50 ex coupon.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département... 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire... 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages... 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811... 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire... 7 fr.

Bourse de Paris

Cours du 13 Février 1891

RENTES

- 3 0/0 perpétuel... compt. 95 80
- 3 0/0 amortissable... compt. 95 95
- 3 0/0 Emprunt 1891... compt. 93 95
- 4 1/2 0/0 1883... compt. 105 >

Valeurs Françaises

ACTIONS

- BANQUE DE FRANCE... 4335 >
- CRÉDIT FONCIER... 1291 >
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE... 515 >
- COMPTOIR N^o D'ESCOMP^t... 660 >
- EST (Chemin de fer)... 920 >
- LYON... 1537 >
- MIDI... 1322 >
- NORD... 1875 >
- ORLÉANS... 1577 >
- OUEST... 1080 >
- GAZ, C^{ie} parisienne... 1447 50
- CANAL DE SUEZ... 2432 >
- CANAL DE PANAMA... 38 >
- Etablissements DECAUVILLE... 537 >

OBLIGATIONS

- LYON (fusion)... 448 >
- EST 3 0/0... 438 >
- MIDI 3 0/0... 439 25
- NORD 3 0/0... 447 >
- ORLÉANS 3 0/0... 450 75
- OUEST 3 0/0... 439 25
- SUD DE LA FRANCE... 417 >
- OUEST-ALGÉRIEN... 436 >
- EST-ALGÉRIEN... 427 >
- CRÉDIT FONCIER, fonce 3 0/0 1853... 593 >
- — — 4 0/0 1863... 518 >
- — — fonce 3 0/0 1877... 387 50
- — — comm. 3 0/0 1879... 468 >
- — — fonce 3 0/0 1879... 466 >
- — — comm. 3 0/0 1880... 464 50
- — — fonce 3 0/0 1883... 425 >
- — — 3 0/0 1885... 472 >
- — — bons 100 fr. av. lots... 69 50
- GAZ, C^{ie} parisienne... 519 >

Valeurs Étrangères

- RUSSE, 4 0/0 1889... 100 75
- RUSSE, 4 0/0 consolidé... 99 95
- PORTUGAIS 3 0/0 (rente)... 55 >
- PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889... 435 >
- LOMBARDS, 3 0/0... 344 >
- SARAGOSSE 3 0/0... 395 >

Valeurs en banque

- Ch. RUSSE (gr. Société)... 660 >
- Oblig. GUAYAQUIL (Équateur) 6 0/0... 470 20
- PORTO-RICO 3 0/0... 270 >
- BAHIA (Brésil) 5 0/0... 450 >

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus 40 %	

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

L'efficacité vraiment merveilleuse des capsules Guyot dans les cas de rhume, bronchites, catarrhes, phthisies, est telle, que des envoies ont prétendu qu'elles devaient à l'opium leur effet calmant. C'est simplement une calomnie. Une analyse présentée à l'Académie de médecine de Paris prouve que, pas plus que la pâte de Regnaud, les capsules Guyot ne renferment ni opium, ni morphine, ni codéine. La signature E. Guyot est écrite sur chaque capsule blanche. Pr. : 2 fr. 50. Fab., 10, rue Jacob, Paris.

Maladies du Cœur

HYDROPIES, ASTHMES
Le SIROP de DIGITALE de LABÉLONNE est le remède par excellence contre ces affections

DRAGÉES de GÉLIS & CONTÉ

Approuvées par l'Académie de Médecine
Le PLUS EFFICACE des FERRUGINEUX

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien
102, RUE ROHELIEU, PARIS

Bibliographie

SAINT-NICOLAS (supplément). — 12^e année. — Sommaire du n° 11. — 12 février 1891. — M. Crowley : Eud. Dupuis. — Maximes en action : Achille Deum. — Les sept marraines de Lauréatus : S.-E. Robert. — Entre Sylphes : S. Blandy. — Angelica Kauffmann : Meryem Cécyl. — Rober Painsec : Jacques Bonconseil. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par D. Béard, A. Gaillard, Emil Causé, Birch, Schlisinger, Mencyna, Krzesz, etc. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1571^e livraison (14 février 1891). — Du Niger au golfe de Guinée, par M. le capitaine Binger. — 1887-1889. — Texte et dessins inédits. — 12 gravures de Riou. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 949^e livraison (7 février 1891). — Texte : La Famille Hamelin, par l'auteur de la Neuvaine de Collette et de Tout droit. — Le « French shore », par H. Norwal. — Lis et Chardon, par M^{me} la comtesse d'Houdetot. — La petite reine, par L. Rousselet. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 février 1891 : — A. Bénigne : Une Facétie du cousin Achille. — P. Maël : Mer bleu (suite). — Ch. Mérouvel : Une nuit de noces (suite). — Emile Zola : La Faute de l'abbé Mouret (suite). — Henry Créville : Le Passé. — A.-J. Dalsème : L'Envers de Paris (suite).

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de la poitrine et de la gorge ; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

REVALESCIÈRE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS. Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.



RHUM DU MARIN
MARTINIQUE
TROIS FRANCS le Litre

Malgré la modicité de son prix, ce Rhum AUTHENTIQUE ne redoute la comparaison avec AUCUNE AUTRE MARQUE.

Vente en gros : S. GARINEAU, Bordeaux

En dépôt à Cahors, chez M. MIGNAUD, Epicerie Bordelaise ; à Gourdon, chez M. CAPRETZ, confiseur ; à Figeac, chez M^{me} veuve LAVERDET, Epicerie Parisienne ; dans les chefs-lieux de cantons et dans les communes importantes, chez les principaux Commerçants.



VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?

Employez comme mot

L'ÉLIXIR DENTIFRICE
Du Docteur ROUSSET

Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889
3 Grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.
Agents Généraux : TAILHEFER & LABADIE
43, rue Croix-de-Seguey, BORDEAUX
Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries

Concessionnaires : M. VERDIER, Place Basse, à Figeac ; M. LOU-BEYRE, Boulevard Gambetta, à Cahors.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAUULT & C^{ie}

Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

au CANNABIS INDICA

de GRIMAUULT & C^{ie}, Ph^{ns}, Paris

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

Perles de Pepsine pure

de CHAPOTEAUT

Elles sont souveraines contre les maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de gaz, les Nausées, les Pituites, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et suppriment les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAUT sur chaque capsule.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ALPH. SÉGUÉLA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement ; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec Rocailles Artificielles, plans et devis.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.